

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2026

Séance ordinaire du **19 février 2026** - 20 h 00 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15	Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain
Présents : 13	Date de convocation : 04 février 2026
Absents : 02	
Nombre de procuration(s) : 01	

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
JULLY Jean-Claude - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane (arrivée à 20 h 20) - SCHOSSELER Daniel
URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : M. MOSCHLER Vincent - Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration
à Mme SAETTEL Christiane)

5. Finances

5C/ Approbation du budget primitif 2026

**5C3 - Budget principal - versement d'une avance au budget annexe Lotissement Im
Gaensbuehl**

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a acheté en 2025, un terrain situé dans
la future emprise du lotissement « Im Gaensbuehl » pour 43 686.08 €.

L'acquisition de ce terrain intervenant avant la vente des lots et la souscription d'un emprunt propre au
budget annexe du lotissement, cette opération doit être régularisée par le versement d'une avance du
budget de la commune au budget annexe Lotissement Im Gaensbuehl pour 43 686.08 €.

Par ailleurs, afin de faire face aux premières dépenses imputables au budget annexe du Lotissement Im
Gaensbuehl en 2026 (frais d'études nécessaires pour déposer le permis d'aménager, frais du cabinet de
géomètre chargé du dossier et divers petits travaux), un emprunt va devoir être contracté sur ce budget.
À ce stade, la visibilité sur l'aménagement de ce lotissement est aléatoire et ne permet pas encore de
définir avec précision le montant à emprunter pour répondre aux besoins de financement de l'opération.

Cet emprunt a été estimé à 140 000,-€ dans un premier temps, tel qu'il figure au budget prévisionnel
annexe 2026. Il générera donc des échéances à rembourser.

L'amortissement de ces annuités est estimé à 26 500,-€ en capital et 5 000,-€ en frais d'intérêts qu'il a
également fallu intégrer dans le budget 2026.

Comme ce budget annexe ne va pas encore produire de recettes propres en 2026, le montant total des
remboursements estimés à 31 500 € en 2026 doit également faire l'objet d'une avance du budget de la
commune.

Le montant total de l'avance prévisionnelle à verser du budget de la commune vers le budget annexe du
Lotissement Im Gaensbuehl se monte donc à 75 186.08 €.

Ce transfert de crédits se concrétise par les opérations budgétaires suivantes :

- Budget commune - dépenses d'investissement : 75 186.08 € cpt 276348
- Budget annexe lotissement - recettes d'investissement : 75 186.08 € cpt 168742

Ces écritures doivent permettre d'équilibrer le budget annexe 2026 du Lotissement Im Gaensbuehl.

Le montant de l'emprunt à réaliser sera déterminé en fonction de l'avancement de l'opération et sera soumis à l'assemblée délibérante avant souscription.

Ces avances seront remboursées dès que les recettes générées par les ventes des lots le permettront.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après délibération, DECIDE à l'unanimité :

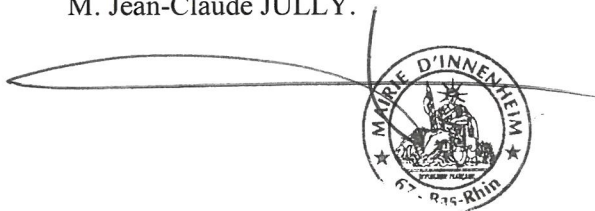
- d'AUTORISER le virement de crédits proposé par M. le Maire

Les crédits sont inscrits dans les budgets considérés.

Le secrétaire de séance,
M. DEMARE Alain.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 02 mars 2026
Le Maire,
M. Jean-Claude JULY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 4 MAR. 2026